

Date d'affichage :14/09/2022

**COMMISSION JURIDIQUE COUPES SENIORS
RÉUNION RESTREINTE TÉLÉPHONIQUE DU 13/09/2022**

Présents : Mme V. LE GALL, B. GOSSET, Mrs J.M HENON, H. LANNOY

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 11/09/2022 :

Ricoh ADN :

56155.1 MARQUISE US C – CONDETTE JS C. Forfait de CONDETTE JS C (mail du club). Homologué : MARQUISE US C 3 – CONDETTE JS C 0 par forfait. Amende 23€ à CONDETTE JS. CONDETTE JS C est éliminé des Coupes.

56166.1 VERCHOCQ US B – DANNES US B. Forfait de DANNES US B (mail du club). Homologué : VERCHOCQ US B 3 – DANNES US B 0 par forfait. Amende 23€ à DANNES US. DANNES US B est éliminé des Coupes.

56179.1 SANGATTE FC B - ST LEONARD ES C. Inscription sur la FMI d'un dirigeant de SANGATTE FC B suspendu. De ce fait ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 19/09/2022. Homologué : SANGATTE FC B 0 – ST LEONARD ES C 14 par pénalité. Amende 100€ à SANGATTE FC.

56180.1 COQUELLES SC D – OYE PLAGES ES B. Participation à la rencontre d'un joueur de OYE PLAGES ES B suspendu. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 19/09/2022. Homologué : COQUELLES SC D 3 – OYE PLAGES ES B 0 par pénalité. Amende 100€ à OYE PLAGES ES.

56183.1 POLINCOVE US – WARDRECQUES B. Forfait de WARDRECQUES B (mail du club). Homologué : POLINCOVE US 3 – WARDRECQUES B 0 par forfait. Amende 15€ à WARDRECQUES. WARDRECQUES B est éliminé des Coupes.

Coupe Sodiboissons :

56210.1 CALAIS CATENA C – GUEMPS FJEP B. Forfait de CALAIS CATENA C. Homologué : CALAIS CATENA C 0 – GUEMPS FJEP B 3 par forfait. Amende 23€ à CALAIS CATENA.

56236.1 CALAIS HAUTS DE FRANCE C – WIERRE EFFROY US B. Participation à la rencontre d'un joueur de WIERRE EFFROY US B suspendu. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 19/09/2022. Amende 100€ à WIERRE EFFROY. Dossiers transmis à la commission de Discipline pour suite à donner.

56238.1 CAMIERS AL B – CUCQ AS D. Forfait de CAMIERS AL B (mail du club). Homologué : CAMIERS AL B 0 – CUCQ AS D 3 par forfait. Amende 23€ à CAMIER AL.

56240.1 CALAIS SO C – CALAIS BEAU MARAIS E. Forfait de CALAIS BEAU MARAIS E. Homologué : CALAIS SO C 3 – CALAIS BEAU MARAIS E 0 par forfait. Amende 23€ à CALAIS BEAU MARAIS.

56251.1 OUTREAU AS D – EQUIHEN US C. Forfait de EQUIHEN US C (mail du club). Homologué : OUTREAU AS D 3 – EQUIHEN US C 0 par forfait. Amende 15€ à EQUIHEN US.

56254.1 BOULOGNE CONTI B – LE PORTEL STADE D. Forfait de LE PORTEL STADE D (mail du club). Homologué : BOULOGNE CONTI B 3 – LE PORTEL STADE D 0 par forfait. Amende 15€ à LE PORTEL STADE.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 14/09/2022.

Le Président : M. J.M HENON

La Secrétaire : Mme V. LE GALL